

Sans **papiers** et déclarant leurs revenus, ils demandent leur régularisation ATTENTION - ajoute sortie de la délégation et témoignages /// Immigration-social-travail-impôt LEAD

31-05-2012 17:45:43

Pays : FRA
FRFR

FRS3412 0505 /AFP-GW30

PARIS, 31 mai 2012 (AFP) - Une centaine de travailleurs sans **papiers** ont manifesté jeudi devant le ministère de l'Economie et des Finances, pour demander leur régularisation, au motif qu'ils déclarent leurs revenus aux impôts, comme tous citoyens français, a constaté une journaliste de l'AFP.

Derrière une banderole sur laquelle on pouvait lire : "Revenus déclarés, travailleurs(euses) régularisé(e)s", les manifestants, en majorité originaires de pays africains, ont agité leur déclaration de revenus en scandant : "Sans **papier**, sans droit, exploités par la loi", à l'appel de plusieurs organisations (Droit devant!, SNUI-SUD Trésor Solidaires, le collectif des sans **papiers** du 17e,).

"Déclarer ses revenus aux impôts, c'est pour les sans-**papiers** un acte citoyen, pour prouver qu'ils font tout pour être citoyens français", a expliqué Hervé Mazure de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires.

Mais c'est aussi un acte plus "administratif" : "Les critères de régularisation sont tellement difficiles, les avis d'imposition facilitent la régularisation," note-t-il.

Une délégation a été reçue au ministère. "On a demandé que le ministre des Finances intervienne auprès du ministère de l'Intérieur pour que tous les sans **papiers** qui présentent un avis d'imposition ou de non imposition puisse être régularisés, puisque l'administration fiscale les reconnaît", a ajouté M. Mazure.

L'administration fiscale s'est par ailleurs engagée à ce que les informations recueillies ne soient pas communiquées à la police, a-t-il ajouté. "C'était plus ou moins déjà sous-entendu" dans une note de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) envoyée à tous les agents des impôts et soulignant que les déclarations des sans-**papiers** devaient être traitées normalement, a précisé M. Mazure.

Moustapha Diakaté, Ivoirien de 43 ans, est en France depuis 2001, où il travaille dans le secteur du nettoyage, "à droite à gauche", quand des "amis" font appel à ses services : "Je déclare tout ce que je gagne, car ma vie est ici, j'ai une fille de 4 ans", dit-il en montrant son avis d'imposition 2011, qui précise qu'il est "non imposable" car ne gagnant pas suffisamment.

Ndate, Sénégalaise de 53 ans vit en France depuis quatre ans et demi et déclare ses revenus depuis 3 ans. "Au début, je n'avais pas le courage", avoue-t-elle.

Elle présente elle aussi sa déclaration de revenus 2011, "déjà préremplie par l'administration", puisque son employeur déclare son emploi, "en CDI et à temps plein" sur une plateforme de téléservice. Elle aussi est non imposable.

"Beaucoup sont non imposables, car souvent surexploités par leurs employeurs, pour de faibles salaires", souligne M. Mazure.

Les étrangers en situation irrégulière travaillent souvent sans être déclarés, mais certains sont embauchés et déclarés par l'employeur sous leur vrai nom, et d'autres avec un prête-nom, en utilisant la carte d'identité de quelqu'un d'autre. C'est le prête-nom qui reçoit ensuite l'avis d'imposition, et le paiement de l'impôt est partagé.

caz/pmg/cld

AFP 311745 MAI 12